

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-178 du 26 août 2010 portant nomination au groupe de travail en charge de l'actualisation des recommandations de bonne pratique sur la transfusion de plaquettes et de granulocytes à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030783S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2010-177 du 26 août 2010 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail en charge de l'actualisation des recommandations de bonne pratique sur la transfusion de plaquettes et de granulocytes,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres du groupe de travail en charge de l'actualisation des recommandations de bonnes pratiques sur la transfusion de plaquettes et de granulocytes les personnalités dont les noms suivent :

Mme AJZENBERG (Nadine).  
M. BENHAMOU (Dan).  
M. CAZENAVE (Jean-Pierre).  
Mme CHARBONNIER (Aude).  
M. COPPO (Paul).  
M. DECONINCK (Éric).  
Mme FRANÇOIS (Anne).  
Mme GARCÍA-MERIC (Patricia).  
M. LECOMPTE (Thomas).  
M. MARTINAUD (Christophe).  
Mme MICHALLET (Mauricette).  
M. MILPIED (Noël).  
M. SAMAMA (Marc).  
M. SCHVED (Jean-François).  
M. TRINEAU (Richard).

#### Article 2

Mme MICHALLET (Mauricette) est nommée présidente du groupe de travail.

#### Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 26 août 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT